

Réf: Dossier 445228

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ESMERALDA II » en abrégé
« SCI ESMERALDA II »

Siège ABIDJAN, COCODY DANGA RUE DES CANNES
LOT N° 71, Lot 71, Ilot 00

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 22/05/2025 reçus par Me Attin Mathieu KONAN, enregistrés au CEPICI, le 27/05/2025, il a été constitué une SCI aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
ESMERALDA II » en abrégé « SCI ESMERALDA II »

Objet : Les baux à construction ; L'acquisition, la location nue de tous les biens immobiliers acquis ; L'obtention de tous emprunts destinés au financement de l'acquisition desdits biens ; L'administration des terrains acquis ; Et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital 500,000 F CFA divisé en (50.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 50 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN, COCODY DANGA RUE DES CANNES
LOT N° 71, Lot 71, Ilot 00

Dirigeant(s) Mlle ANOUGBA AKASSI NADEGE BENEDICTE
(ADMINISTRATEUR)

RCCM : n° CI-ABJ-03-2025-B40-00245 du 21/10/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°0000/GTCA/RC/2025 du 21/10/2025

